



POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

MARS 2023

ethias



TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	3
2.	CHAMP D'APPLICATION	4
3.	NOTIONS - DÉFINITIONS	5
4.	PROGRAMME ANTI-CORRUPTION	6
5.	ENGAGEMENT DES INSTANCES DIRIGEANTES	7
6.	CARTOGRAPHIE DES RISQUES	8
6.1.	Identification	8
6.2.	Evaluation	8
7.	GESTION DES RISQUES	9
8.	SENSIBILISATION & FORMATION DES COLLABORATEURS	13
9.	CONTRÔLE	14

1. INTRODUCTION

De manière générale, la lutte contre la corruption est au cœur de la responsabilité et de la bonne gouvernance de toute entreprise qui se veut intègre et citoyenne.

Ethias accorde une grande importance à sa réputation et son intégrité aux yeux de ses clients, de ses actionnaires, de ses partenaires, des autorités et des autres acteurs financiers. En effet, les scandales de corruption focalisent l'attention de l'opinion publique et des médias, portent atteinte à la réputation des entreprises concernées et des personnes impliquées et, bien au-delà, ébranlent la confiance des investisseurs et des marchés.

Une vision claire de ce qui est accepté, tolérable ou inadmissible, une politique rigoureuse de mise en œuvre de celle-ci de même qu'une meilleure prise de conscience et une vigilance particulière sont indispensables à la prévention du risque lié au phénomène de corruption. En effet, des comportements d'apparence assez anodine peuvent constituer des risques bien réels au niveau juridique et en termes de réputation ; c'est d'autant plus dangereux que certains comportements, bien que discutables sur le plan éthique, ne sont pas nécessairement perçus comme illicites par leurs auteurs eux-mêmes.

Dans ce contexte, et afin de lutter contre la corruption en son sein, Ethias s'appuie sur une politique de lutte contre la corruption aussi dénommée ABC (AntiBribery & Corruption) et s'engage à exercer ses activités avec la plus grande intégrité et attend, de chacun de ses collaborateurs, qu'il adopte un comportement professionnel irréprochable, dans le respect des lois mais également des valeurs de l'entreprise et des règles de conduite qu'elle s'est assignée.

Cette politique est soumise à la validation du Comité de direction et à l'approbation du Conseil d'administration. Elle fait l'objet d'une mise à jour trisannuelle sauf changement majeur à y intégrer. Elle fait par ailleurs l'objet d'une revue annuelle.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'adresse à **tous les collaborateurs** d'Ethias, à tout niveau hiérarchique, qu'ils soient travailleurs salariés fixes ou temporaires (collaborateurs externes, stagiaires, ...), indépendants, consultants, actionnaires, membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance y compris les membres non exécutifs, exerçant leur activité professionnelle en quelque endroit qu'ils ou qu'elles se trouvent (ci-après dénommé(e)s « collaborateurs »).

Ethias attend de chacun de ses collaborateurs de prendre connaissance de ce document, de le lire avec attention, et de le respecter dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle.

Toutes les formes de corruption, interprétée de la manière plus large possible, sont interdites.

3. NOTIONS - DÉFINITIONS

La corruption peut être **ACTIVE** ou **PASSIVE** et elle peut être **PUBLIQUE** ou **PRIVEE**.

La corruption **passive** désigne le fait pour un collaborateur **d'accepter un avantage** de toute nature, pour elle-même ou pour un tiers, pour agir de manière illégale ou contraire à l'éthique ou aux raisons pour lesquelles le pouvoir ou la confiance a été donné (Ex : Recevoir une enveloppe d'argent).

La corruption **active** désigne le fait pour un collaborateur **d'offrir, promettre**, donner, solliciter, directement ou par interposition de personnes, un avantage de toute nature, pour elle-même ou pour un tiers, dans le but d'obtenir qu'une personne agisse de manière illégale ou contraire à l'éthique ou aux raisons pour lesquelles le pouvoir ou la confiance ont été donnés (Ex : Promettre ou donner une enveloppe d'argent).

La corruption **publique** est celle qui est proposée par ou à une **personne qui exerce une fonction publique**, ou qui s'est portée candidate à une telle fonction, ou qui fait croire qu'elle exercera une telle fonction, ou qui, en usant de fausses qualités, fait croire qu'elle exerce une telle fonction.

La corruption **privée** concerne les personnes qui travaillent dans le **secteur privé**.

Le **trafic d'influence**, à la différence de la corruption, s'applique à une **relation triangulaire** qui consiste à offrir un avantage de quelque nature que ce soit (notamment espèces, biens, voyages, repas, ...) à une personne morale ou une personne exerçant une fonction publique afin que cette dernière use de son influence au profit d'une autre personne.

Il ne s'agit plus pour une personne d'accomplir ou de ne pas accomplir un acte relevant de sa fonction, mais d'exercer son influence auprès d'une entreprise ou des pouvoirs publics, par exemple, au profit d'une autre personne.

4. PROGRAMME ANTI-CORRUPTION

Afin de respecter cet engagement, Ethias a décidé d'implémenter un **programme complet et efficace de lutte contre la corruption**, adapté aux activités qu'elle exerce et axé sur le respect des valeurs qui l'animent.

Ce programme vise notamment à permettre à ses collaborateurs d'anticiper et d'apprécier les risques de corruption ou de trafic d'influence auxquels elles/ils sont exposé(s).

Le succès d'un tel programme de lutte contre la corruption repose sur **3 piliers** et implique :

- 1) **l'engagement et le soutien du Management** (Conseil d'administration et Comité de direction) et de l'ensemble des cadres de l'entreprise à la mise en place du programme ;
- 2) **une cartographie des risques** : analyse préalable (identification et évaluation) des risques de corruption et d'atteinte à la probité auxquels Ethias est exposée et liés aux activités de l'entreprise ;
- 3) **la gestion de ses risques** au moyen de mesures de prévention, de détection continue et de remédiation.

5. ENGAGEMENT DES INSTANCES DIRIGEANTES

En priorité, la pertinence et l'efficacité du Programme Anti-Bribery d'une entreprise repose sur l'engagement réel et concret de ses instances dirigeantes.

Chez Ethias, cet engagement du Management se traduit par :

- un comportement personnel exemplaire, en paroles comme en actes, en matière d'intégrité et de probité ;
- la validation de la politique de lutte contre la corruption d'Ethias par le Conseil d'administration ;
- la rédaction et la publication de principes directeurs détaillant les comportements requis aux fins de prévenir les comportements interdits ;
- l'établissement et la mise en œuvre de politiques et procédures claires, largement diffusées, qui s'imposeront à tous les collaborateurs et partenaires ;
- la communication périodique concernant la politique anti-corruption d'Ethias, via des actions de sensibilisation ;
- une évaluation annuelle des risques ainsi que des contrôles indépendants ;
- le règlement de travail prévoit des sanctions adaptées et proportionnées en cas de comportement contraire à la politique de lutte contre la corruption.

6. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

6.1. IDENTIFICATION

L'identification des situations qui peuvent potentiellement induire de la corruption est le résultat d'un exercice approfondi mené au sein de tous les départements concernés de l'entreprise et ne se limite pas à une énumération de situations théoriques.

A côté de l'ensemble des risques de corruption identifiés, ont également été répertoriées les mesures en œuvre qui permettent de prévenir et, le cas échéant, de détecter tout acte répréhensible au sens de la présente politique.

6.2. EVALUATION

Une fois les risques inhérents identifiés, nous procédons à leur évaluation pour déterminer la manière dont on va les prévenir et les gérer.

Les matrices d'impact et de probabilité utilisées sont celles utilisées par la Fonction Compliance pour l'évaluation de tous les risques relevant de ses domaines de compétence : méthodologie d'évaluation semi-quantitative.

L'évaluation du risque consiste à déterminer l'impact des situations potentielles de corruption et leur probabilité de survenance. En fonction de cette évaluation, le Management devra, le cas échéant, définir et mettre en place des mesures organisationnelles/techniques/administratives de prévention/gestion supplémentaires.

7. GESTION DES RISQUES

Les risques de corruption dûment identifiés et évalués sont gérés, à travers la mise en œuvre de mesures et procédures efficaces tendant à leur prévention, à la détection d'éventuels comportements ou situations contraires au code de conduite ou susceptibles de constituer des atteintes à la probité et, enfin, à la sanction de ceux-ci.

Certaines mesures ont déjà été prises, notamment via la rédaction d'un Code de déontologie et d'une Politique d'intégrité qui font l'objet d'une sensibilisation régulière des collaborateurs, mais également de Politiques, de Procédures, de Recommandations et de Guidelines, telle qu'en matière de :

- Cadeaux d'affaire
- Conflits d'intérêts
- Gestes commerciaux
- Sponsoring
- Procurement
- Activités professionnelles extérieures
- Asset Management
- Evaluation de l'intégrité des tiers
- Signalement ou « Whistleblowing »

En cas de doute ou question quant à l'application de cette politique, le collaborateur peut à tout moment solliciter l'avis de la Fonction compliance.

Voici quelques exemples de situations pouvant amener des risques de corruption pour lesquelles Ethias a mis en œuvre des mesures de gestion de ces risques ...

Cadeaux d'affaire / Invitations

Pour rappel, un cadeau d'affaire ou une invitation est le fait d'offrir un petit cadeau à un partenaire commercial ou économique qui est voué à créer, améliorer, optimiser une relation professionnelle ou à exprimer une reconnaissance de la qualité d'un partenariat. Il doit être raisonnable, responsable et proportionné. Il s'agit d'une pratique commerciale acceptée.

Quoi qu'il en soit, il arrive que, dans certaines circonstances, un cadeau, une invitation à un divertissement ou un avantage peuvent être vus comme des tentatives « d'acheter » un traitement de faveur, d'influer sur des décisions d'affaires et faire naître des doutes sur l'impartialité, l'intégrité et le jugement de la personne bénéficiaire ou à l'origine du cadeau.

De manière générale, l'acceptation de cadeaux, invitations, avantages ou autres faveurs est interdite lorsque ceux-ci sont susceptibles de compromettre l'indépendance dont chaque collaborateur doit faire preuve dans l'exercice de ses tâches ou missions.

Pour plus de détails, il y a lieu de se référer à la Procédure de gestion des cadeaux d'affaire d'Ethias.

Conflits d'intérêts

Le conflit d'intérêts se définit comme une situation dans laquelle l'intérêt d'une personne peut aller à l'encontre d'autres intérêts dont elle a la charge dans l'exercice de sa mission, créant le risque (ou l'apparence de risque) d'influencer l'exercice loyal de celle-ci, d'affecter son impartialité et son objectivité.

Il est important de préciser que le fait de se trouver en situation de conflit d'intérêts ne préjuge pas de l'honnêteté ou de la malhonnêteté de la personne concernée. Il s'agit d'une situation objective. On peut se trouver en situation de conflit d'intérêts et être parfaitement honnête.

Bien que le conflit d'intérêts diffère de la corruption et du trafic d'influence, il peut la favoriser lorsqu'un collaborateur est amené à privilégier ses intérêts personnels au détriment de ses responsabilités professionnelles, ce qui est susceptible d'affecter l'indépendance de sa mission et de son jugement.

Ethias a adopté de nombreuses mesures organisationnelles et administratives afin de gérer ces conflits d'intérêts.

Pour plus de détails, il y a lieu de se référer à la Politique et au Guide pratique en matière de conflits d'intérêts.

Gestes commerciaux

Sous le vocable de « gestes commerciaux », se retrouvent des notions distinctes dont il convient de rappeler ici la définition de manière très succincte.

- Dérogation tarifaire : « Tout avantage tarifaire consenti par Ethias dans le cadre de la souscription ou de la gestion d'un contrat au-delà des règles de tarification normalement applicables ».
- Intervention bénévole : « Tout avantage consenti par Ethias dans le cadre de la gestion d'un sinistre au-delà de toute obligation du contrat concerné ».

Ces gestes commerciaux propres à la vie de toute entreprise sont encadrés par des procédures opérationnelles et font l'objet d'un contrôle systématique.

Sponsoring

En tant que l'un des plus importants assureurs du pays, Ethias considère comme primordial de s'investir dans la société, de participer et d'aider financièrement les associations tant culturelles que sportives ou citoyennes qui partagent ses valeurs d'humanité, d'engagement, de satisfaction du client et d'enthousiasme.

Ethias sponsorise avec des moyens financiers et/ou avec un support publicitaire via ses propres canaux de communication. En tant que sponsor, elle s'implique activement dans chaque projet qu'elle soutient.

Toute activité de sponsoring doit respecter les directives internes en la matière.

Procurement

En raison des risques accrus de corruption ou de jeux d'influence indus dans le cadre de procédures d'achat en cours, Ethias a également développé une politique distincte et plus stricte pour le service Procurement et pour quiconque est impliqué dans une procédure de sélection ou d'achat : Procédure d'achats responsables d'Ethias, etc...

Dans un souci de transparence, de concurrence et de contrôle des coûts, Ethias encourage la rotation de ses fournisseurs.

Activités professionnelles extérieures

Selon les situations et contextes, les embauches et emplois peuvent être assimilés/s'apparenter à des avantages indus dont la contrepartie serait l'accomplissement ou l'inaccomplissement d'un acte professionnel. C'est pourquoi, l'attention des collaborateurs est attirée sur les situations qui pourraient être considérées par un tiers de bonne foi comme une tentative inappropriée d'influer sur une décision d'affaires pour qu'elle soit prise dans l'intérêt de l'une ou l'autre partie.

Si un collaborateur envisage d'exercer ponctuellement ou durablement une autre activité professionnelle (en tant que collaborateur ou en tant qu'entrepreneur individuel), il doit savoir que, au-delà du fait que cela pourrait contrevenir à des dispositions légales, une telle situation pourrait être source de conflits d'intérêts.

Exploiter l'expérience et les connaissances de personnes exerçant un mandat ou une fonction dans une autre institution ou entreprise peut être légitime, mais le risque existe qu'Ethias bénéficie ainsi d'un avantage indu, fournisse un avantage indu ou puisse avoir accès à des informations privilégiées, ce qui pourrait laisser supposer l'existence de certaines compensations en contrepartie.

Pour plus de détails, il est renvoyé à l'article 4 du Code de déontologie pour le régime général ainsi qu'aux Règles internes qui encadrent spécifiquement l'exercice des fonctions extérieures par les dirigeants d'Ethias et les responsables des fonctions de contrôle indépendantes.

Asset Management

A travers ses investissements financiers, Ethias a la volonté d'agir dans l'intérêt à long terme de ses assurés, de ses actionnaires et de la société au sens large

Signataire du Pacte mondial des Nations Unies mais aussi des Principles for Responsible Investment (PRI), et convaincue que la prise en compte des critères ESG dans l'évaluation d'un placement contribue à la création de valeur et optimise le couple rendement/risque dans le temps, Ethias déploie une stratégie d'investissement responsable. Parmi les quatre conditions qui guident l'intégration des critères ESG, se retrouve le fait de contribuer à la lutte contre la corruption.

Pour plus de détails, il y a lieu de se référer à la Politique d'Investissement Durable et Responsable ainsi qu'aux politiques d'engagement et d'exclusion.

Evaluation de l'intégrité des tiers

Si elle n'est pas suffisamment vigilante sur l'intégrité des tiers avec lesquels elle est entrée ou envisage d'entrer en relation, Ethias peut se trouver impliquée, directement ou indirectement, dans la commission d'atteintes à la probité susceptibles de ternir sa réputation et d'avoir des conséquences néfastes sur le développement de ses activités, voire d'engager sa responsabilité ainsi que celle de son Management.

La menace de corruption varie selon le secteur d'activité, les tiers, la nature de la relation avec la partie et la taille et la complexité des transactions.

Les évaluations réalisées permettent au Management d'Ethias d'apprécier l'opportunité d'entrer et de maintenir des relations d'affaires avec un tiers qu'ils s'agissent de clients, de courtiers, de sous-traitants, de prestataires de service, de contreparties financières, ...

Les tiers qui présentent des risques élevés font l'objet de mesures de vigilance approfondies, de nature à sécuriser les opérations concernées. La surveillance des flux financiers et de l'accomplissement effectif et conforme des missions qui leur sont confiées y contribue notamment.

8. SENSIBILISATION & FORMATION DES COLLABORATEURS

La politique de lutte contre la corruption, ainsi que tous les documents connexes sont communiqués à l'ensemble des personnes à qui ils s'appliquent.

Par ailleurs, l'ensemble des collaborateurs d'Ethias est sensibilisé et ce, de manière récurrente, aux attentes et exigences liées au Programme Anti-Corruption d'Ethias. D'autre part, les collaborateurs concernés sont régulièrement formés à l'application des procédures qu'ils doivent mettre en œuvre.

Ils doivent en effet être capables de comprendre l'architecture du dispositif anti-corruption, de reconnaître les différentes formes de corruption, de les éviter et d'être en mesure d'identifier les risques auxquels ils sont spécifiquement exposés dans l'exercice de leurs missions et les mesures et procédures applicables dans de telles situations.

Ces objectifs doivent être atteints, quelles que soient les modalités de la sensibilisation et de la formation retenues de sorte que celles-ci peuvent notamment revêtir un caractère général ou spécifique en fonction du public visé.

9. CONTRÔLE

La lutte contre la corruption fait partie intégrante du système de contrôle interne de l'entreprise. Ainsi, l'ensemble du management - chacun pour son service et ses risques propres - établit des procédures opérationnelles et détermine les points qui feront l'objet de contrôles.

Au-delà d'instaurer et de mettre en œuvre une politique de lutte contre la corruption, de fournir aide et conseils pour les formations dans ce domaine, la fonction compliance est également chargée de s'assurer du respect de la politique d'intégrité d'Ethias qui comprend notamment les règles déontologiques et règles de conduite minimisant les risques de corruption.

Tout élément laissant supposer l'existence d'un acte de corruption dans le cadre des activités d'Ethias doit être communiqué sans délai par le canal habituel (la hiérarchie dans le cas présent) et/ou au Head of Compliance conformément au système d'alerte interne « Whistleblowing » mis en place chez Ethias.

Cet outil, mis à la disposition des collaborateurs d'Ethias, leur permet de signaler notamment des situations de manquements graves aux règles éthiques et de déontologie ou susceptibles de constituer des atteintes à la probité et ce, de manière totalement confidentielle et tout en bénéficiant des protections ad hoc.

Pour plus de détails, il y a lieu de se référer à la Procédure de Whistleblowing.



ethias